



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/117/AS

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

OBJET : ACTION SOCIALE

Adhésion au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – Adoption de la stratégie 2020-2030 du réseau des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires et l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLILO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjointe déléguée à l'action et aux affaires sociales, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 14/058/AS du 10 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la demande d'adhésion de la Ville de Porto-Vecchio au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé dont elle est membre depuis 2015.

Ce réseau a pour objectif de soutenir la coopération entre les villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

La nouvelle stratégie 2020-2030 s'inscrit dans le cadre européen et est aussi le reflet du contexte national français. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Afin de soutenir le plus efficacement possible les Villes-Santé, le réseau français porte sa vision et ses objectifs jusqu'à 2030 avec pour but d'être le réseau phare pour les collectivités locales qui souhaitent mettre en place des politiques locales favorables à la santé, en cohérence avec le programme européen des Villes-Santé de l'OMS.

La stratégie qui guide l'action des Villes-Santé françaises y compris la Ville de Porto-Vecchio s'appuie sur trois valeurs :

- l'intersectorialité : s'assurer que toutes les politiques locales sont positives pour la santé,
- l'équité : renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé,
- la durabilité : créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Le sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'OMS qui s'est déroulé en février 2018 à Copenhague a abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague lequel s'articule autour des engagements des villes à savoir :

- agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent dans nos villes,
- investir dans les personnes qui composent nos villes,
- aménager des espaces urbains favorables à la santé et au bien-être,
- favoriser la participation des habitants et des partenariats pour la santé et le bien-être,
- accroître la prospérité collective et améliorer l'accès aux biens et services communs,
- promouvoir la paix et la sécurité grâce à des sociétés inclusives,
- protéger la planète contre la dégradation, notamment par une consommation et une production durables.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes Santé et le Consensus de Copenhague tels que joints en annexe.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14/058/AS du 10 juin 2014 relative à la demande d'adhésion au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 22 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Consensus de Copenhague.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document utile en lien avec la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé et le Consensus de Copenhague.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

